



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Principale
S. Hémani
Affaire suivie par :
D. Falisz
Tél : 04 77 23 67 80
0421457f@ac-lyon.fr

Collège Schweitzer
150 rue Albrecht Ifflander
42153 Riorges

Riorges, vendredi 5 mai 2023

La Principale
Aux

Représentants légaux des élèves de 3ème

Objet : Orientation et affectation

Madame, Monsieur,

A partir du **mardi 9 mai**, vous devrez :

Étape 1 : Orientation

- Saisir les choix d'orientation définitifs de votre enfant pour la rentrée prochaine ;
- Vous devez impérativement proposer trois vœux en les classant par ordre de préférence.

Étape 2 : Affectation

- Vous devez saisir les demandes de formations et d'établissements.

Attention il est vivement recommandé

- de faire plusieurs vœux ;
- pour la seconde générale, de formuler des vœux en veillant à saisir au moins les 2 établissements de secteur afin de garantir une affectation de proximité.

Pour ceci, suivez bien les indications figurant au verso de cette lettre en respectant le calendrier.

Si toutefois vous rencontriez des difficultés, je vous invite à prendre contact avec le professeur principal de votre enfant ou avec le secrétariat de direction.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.



Etape 1

Choisir sa voie d'orientation



Du 9 mai au 26 mai inclus

Avant le conseil de classe du 3^{ème} trimestre

Je me connecte à : <https://teleservices.education.gouv.fr>
Rubrique "Orientation"

Je dois choisir 3 choix d'orientation en les classant par ordre de préférence.



Dès le lendemain du conseil de classe

Je me connecte pour consulter la proposition du conseil de classe
→ Je l'accepte (la décision d'orientation de mon enfant est définitive)
→ Je ne l'accepte pas (je prends immédiatement contact avec le chef d'établissement pour en discuter)

Etape 2

Choisir mes demandes de formations et d'établissements



Du 9 mai au 30 mai inclus

Je me connecte à : <https://teleservices.education.gouv.fr>
Rubrique "Affectation après la 3^{ème}"

→ Je saisis mes demandes de formations et d'établissements pour l'année prochaine
→ Je vérifie l'ordre de mes choix et je les enregistre.

Je pense à effectuer les démarches indiquées pour les formations qui affichent des modalités particulières d'admission (apprentissage, privé sous contrat, etc.).



A partir du 27 juin 2023

Je consulte le résultat de mes demandes et j'inscris mon enfant dans son futur établissement.